

# FORMATION SOCIAL

## La BDES

(Base de données économiques et sociales)

« Mode d'emploi »

---

**Jeudi 4 mars 2021**



# PRÉSENTATION

Obligatoire dans toutes **les entreprises d'au moins 50 salariés** depuis le 15 juin 2015, la base de données économiques et sociales (BDES) ou base de données unique (BDU) vise un partage de l'information plus simple et plus transparent entre dirigeants et représentants élus du personnel. Ainsi, l'employeur doit mettre à la disposition du CSE cette base de données qui rassemblant les informations nécessaires à ses consultations et informations récurrentes.

L'ensemble des informations contribue à donner une vision claire et globale de la formation et de la répartition de la valeur créée par l'activité de l'entreprise. Elle a été adaptée à l'apparition du CSE. Son architecture et ses modalités de fonctionnement relèvent du champ de la négociation collective.

**Notre formation se veut avant tout « pratique » pour que vous puissiez avoir une dimension « terrain », en complément de la connaissance des règles légales applicables, pour une mise en application directe: la BDES deviendra pour votre entreprise un outil RH efficient !**

## Objectifs :

- Prendre en compte les évolutions récentes du droit sur la BDES
- Préciser le contenu de la BDES
- Définir des critères de fonctionnement pour la BDES
- Savoir utiliser la BDES dans le cadre du dialogue social et lors des consultations
- Utiliser la BDES comme un outil stratégique de l'entreprise

## Formation organisée :

**Le JEUDI 4 MARS 2021  
(EN SEMI-PRESENTIEL  
au sein des locaux de la FEB ou  
via ZOOM)**

## En collaboration avec :

**TNA**AVOCATS





# PROGRAMME

**Contenu en cours de confirmation par le formateur**

## **1- La BDES, un enjeu social : partager l'information pour faciliter le dialogue social :**

- Un enjeu économique : un investissement aux coûts multiples
- Un enjeu juridique : un cadre législatif renforcé
- Quelles conséquences sur le dialogue social ?
- Les nouveautés des ordonnances Macron

## **2- Le cadre légal, les règles d'ordre public**

- Un contenu négociable
- Un socle de base élargi impératif
- Les délais de mise en place des contenus rénovés adaptés au CSE

*Cas pratique : faut-il négocier ou dialoguer la mise en place de la BDES ?*

## **3- Faire fonctionner la BDES :**

- Définir le périmètre, les acteurs engagés dans la démarche, le périmètre
- Définir les droits d'accès, les niveaux de confidentialité et la sécurité des informations, la protection des données
- Déterminer le support pertinent et les thèmes à prévoir (selon la taille de l'entreprise), leur contenu et les autres sujets possibles
- Le déploiement

## **4- Faire vivre la BDES au quotidien :**

- La BDES et les grandes consultations annuelles
- Les liens avec le processus consultatif
- La durée de vie des informations
- L'actualisation de la BDES et les mises à jour



# INFORMATIONS UTILES

## Public

- Responsables Ressources Humaines (DRH, RRH...)
- Dirigeants
- Directeurs des Affaires Financières (DAF)

## Informations pratiques

- **Durée** : 1 journée (9h30 à 17h30) - 7h
- **Date & Lieu** : Jeudi 4 mars 2021 (en semi-présentiel)
- **Formation** : Thomas NOVALIC (TN AVOCATS) : avocat associé spécialisé en droit social—Expert en relations sociales en entreprise

## Tarifs

- **Tarif adhérent** : 450€ HT par participant—**Remise tarifaire à partir de 2ème inscrit par entreprise (50%)**
- **Tarif non adhérent** : 550€ HT par participant

### FEBPF Services

34, Quai de la Loire—75019 Paris

Organisateur de la formation : Sarah MATTEI  
01 53 20 70 31 - smattei@febpf.fr

